

BUREAUX : Rue Nain, 1.

ROUBAIX :

Trois mois. . . . . 12 f.
Six mois. . . . . 23
Un an. . . . . 44

L'abonnement continue, sauf avis contraire

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

DIRECTEUR-GERANT : J. MENON

Le Nord de la France

Trois mois. . . . . 12 f.
Six mois. . . . . 23
Un an. . . . . 44

ANNONCES : 15 centimes la ligne.
RECLAMES : 25 centimes
— On traite à forfait.

On s'abonne et on reçoit les annonces : A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1 ; A TOURCOING, chez M. Vanaverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place ; A LILLE, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée, A PARIS, chez MM. Havas, Laffite-Dullier et Cie, place de la Bourse, 8 ; A TOURNAI, au bureau du journal l'Economiste ; A BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

Il sera tenu compte aux abonnés à l'édition tri-hebdomadaire du nombre de numéros auquel ils ont droit.

A la demande de nos nouveaux abonnés, nous avons commencé un second feuilleton : CHRISTINE, par M. L. ENAULT; TRISTAN DE BEAUREGARD sera continué à la seconde page.

ROUBAIX 2 DÉCEMBRE 1869

Demain doit avoir lieu à Rouen un nouveau meeting protectionniste. La Chambre consultative de Bolbec refuse d'envoyer des délégués à l'enquête.

Les partis se dessinent dans le Corps législatif. La gauche s'est déjà constituée : les demandes d'interpellations et le projet de loi présentés par M. Jules Favre dans la séance d'avant-hier, ont été ses premiers actes. Le centre gauche s'est aussi organisé et l'un de ses chefs, M. le comte Daru, en a tracé la ligne de conduite lorsqu'il a dit : Ce que nous voulons, c'est l'Empire entouré d'institutions parlementaires. Le centre gauche, dit le Journal de Paris, prend ses origines dans les trois millions cinq cent mille voix que les candidats indépendants aux élections dernières ont obtenus contre quatre millions neuf cent mille suffrages donnés aux candidats officiels. Il s'appuie sur l'interpellation de juillet et sur le sénatus-consulte de septembre, entendant poursuivre tous les développements que ces actes comportent. Et le premier de tous, c'est que dans la réalité des institutions, des lois et des faits administratifs, le gouvernement personnel disparaisse et soit couvert par un ministère efficace et réellement constitutionnel.

Les fondateurs ou adhérents de ce groupe parlementaire sont, jusqu'ici, au nombre d'environ cinquante, entre lesquels nous voyons quatre députés du Nord : MM. Baudouin, Brame, Kolb-Bernard et Pichon. Ce groupe d'hommes intelligents, résolu, désintéressés, ajoute la feuille que nous citons plus haut, s'accroîtra tous les jours, soutenu comme il l'est et comme il le sera par l'opinion publique, par l'irrésistible force des choses.

La Chambre a procédé hier à l'élection de son président. Le nombre de votants a été de 272 et les suffrages se sont répartis ainsi : M. Schneider, 151 ; M. Alfred Leroux, 85 ; M. Grévy, 37 ; M. Segris, 2 ; M. Daru, 1 ; M. Ollivier, 1. Bulletins blancs, 26. La majorité absolue étant de 137, M. Schneider a été nommé président et a pris place au fauteuil.

Voici maintenant le résultat du scrutin pour la nomination des vice-présidents : Ont obtenu, MM. De Talhouët, 244 voix ; Du Miral, 144 ; Chevandier de Valdrôme, 141 ; Jérôme David, 137 ; Daru, 98 ; Buffet, 75 ; Grévy, 73 ; Busson-Billaud, 67 ; Ségris, 28 ; Louvet, 27 ; Mège, 24 ; Sénéca, 9

En conséquence, MM. de Talhouët, du Miral, Chevandier de Valdrôme et Jérôme David ont été proclamés vice-présidents.

Quelques journaux du soir semblent croire qu'il y aura aujourd'hui 2 décembre des manifestations à Paris. En même temps, on évoquerait au Corps législatif, le souvenir de Baudin. Il faudra beaucoup de ces enfantillages pour mener à bien les affaires du pays.

Si les nouvelles qui nous arrivent sont exactes, le différend entre la Porte et le Khédive n'amènerait pas les complications qu'on pouvait redouter. Les puissances européennes auraient fait déclarer au vice-roi d'Égypte qu'il ne devait compter sur aucun appui, ni militaire, ni diplomatique de leur part. Il est donc probable qu'Ismaïl-Pacha se tiendra tranquille.

En Italie, on n'est pas encore parvenu à former un cabinet.

J. REBOUX.

Voici le texte du projet de loi déposé par M. Jules Favre sur le bureau du Corps législatif :

Exposé des motifs.

La souveraineté nationale est le principe sur le quel reposent nos institutions. Elle est la base du droit public moderne. Elle se dégage, mais ne peut ni s'aliéner ni se diviser. En s'aliénant, elle s'anéantirait, en se divisant elle serait un élément d'anarchie. L'auteur de la Constitution de 1852, en invoquant lui-même les principes de 1789, s'est soumis à cette loi fondamentale de toutes les sociétés libres. Cependant, après s'être fait attribuer le pouvoir constituant, le pouvoir exécutif entend le retenir, et, par là, éluder la volonté du pays. Il l'exerce par l'intermédiaire du Sénat, qui émane de lui. Il modifie à son gré la constitution, il usurpe le pouvoir législatif, et grâce à cette autorité exorbitante reste maître souverain de nos institutions. Un tel état de choses est la confiscation de la souveraineté nationale. Il compromet tous les intérêts en détruisant toute sécurité.

Il place le progrès non dans le vœu de tous, mais dans la volonté d'un seul.

Le pays a nettement déclaré, par les dernières élections qu'il voulait dépendre de lui-même et non d'une personne. C'est pour se conformer à cette décision qu'il importe de revenir aux principes.

Le pouvoir constituant et le pouvoir législatif ne peuvent appartenir qu'à la nation, représentée par ses mandataires librement élus.

Il ne suffirait pas à cette nation de prendre une part illusoire au changement de sa constitution en ratifiant par un plébiscite des résolutions arrêtées sans elle. Le plébiscite qui supprime la délibération porte, par là même, l'atteinte la plus grave à la liberté du vote : il est la forme la plus défectueuse du gouvernement direct ; il n'a jamais été que le levier du despotisme. C'est l'application de ces principes que consacre le projet de loi que nous avons, en vertu de notre initiative, l'honneur de soumettre à la Chambre :

ARTICLE UNIQUE.

Le pouvoir constituant appartiendra désormais exclusivement au Corps législatif.

Em. Arago — Bancel — Barthélémy St-Hilaire — Bethmont — de Choiseul — Crémieux — Deveaux — Dorian — Esquiros — Jules Favre — Jules Ferry — Gagneur — Gambetta — Garnier-Pagès — Girault — Jules Grévy — Guyot-Montpavroux — Javal — de Jouvencel — de Kératry — Larrieu — Lescene — Lefèvre — Pontalis — Magnin — Malzieux — Marion — Ordinaire — Pellétan — Picard — Rampon — Jules Simon — Tachard — Skenackers.

Le syndicat de l'industrie cotonnière de l'Est vient d'adresser à M. le ministre de l'Agriculture et du Commerce, la protestation suivante :

Monsieur le ministre,

La commission chargée, par votre décret du 10 mars 1869, d'étudier, sous la présidence du ministre de l'Agriculture et du Commerce, toutes les questions relatives à l'admission temporaire des tissus en France.

Cette commission a consacré plusieurs séances à l'étude de ces questions ; puis le gouvernement a envoyé M. Ozenne dans les divers centres industriels de France et en Suisse, afin de recueillir sur place les divers faits et les renseignements qui pouvaient éclairer la question.

Après le retour de M. Ozenne, la Commission fut réunie de nouveau le 23 octobre dernier, et, à l'issue de cette séance, monsieur le ministre, vous avez déclaré que le gouvernement était suffisamment édifié sur la question, et vous avez annoncé une solution immédiate et définitive.

Nous avons éprouvé, monsieur le ministre, une véritable stupefaction lorsque, au lieu de cette solution que nous attendions avec une anxieuse impatience, nous avons vu, par votre rapport inséré au Journal officiel du 21 de ce mois, que la question des admissions temporaires était renvoyée à une nouvelle enquête devant le Conseil supérieur du commerce.

Ce retard dans une solution d'une si urgente nécessité constitue pour les industries que nous représentons, monsieur le ministre,

un véritable déni de justice contre lequel nous venons protester énergiquement.

« Veuillez agréer, etc., »

Le syndicat de l'industrie cotonnière de l'Est.

Un certain nombre d'ouvriers, de fabricants et de commerçants du rayon de Saint-Quentin ont arrêté les termes d'une pétition adressée au ministre du commerce, que publie le Quotien de St-Quentin :

« Les signataires font observer, en ce qui concerne la filature et le tissage, que les cotons filés d'origine anglaise sont employés pour la chaîne de la majeure partie des tissus fabriqués dans le rayon saint-quentinois, et que les produits des manufactures suisses viennent remplacer les tissus brochés, qui formaient l'un des principaux éléments de la prospérité de notre pays. »

« Entre autres causes d'infériorité, ils signalent : »

« L'absence de moyens de transport complets, rapides, et surtout économiques ; »

« D'institutions politiques qui, en garantissant la liberté, l'ordre, la sécurité, déve lopperaient l'initiative individuelle, l'esprit d'association et d'entreprise. »

« Ils ajoutent que les concurrents étrangers ne paient pas le plus lourd des impôts, le service militaire, lequel enlève à l'industrie plus de 30 0/0 d'activité utile. »

« Ils concluent enfin à une enquête sérieuse, confiée à des commissaires impartiaux désignés par la Chambre des députés. »

CORRESPONDANCE PARISIENNE

Paris, mercredi 1<sup>er</sup> décembre 1869.

La première séance de la Chambre a été assez orageuse, comme vous pouvez en juger par le compte-rendu. Je tiens cependant à vous signaler l'impression produite ici par les incidents de cette première séance.

L'opinion modérée trouve que l'opposition a agi avec trop de précipitation en présentant tout de suite son projet de loi relatif à la transformation du Corps législatif en assemblée constituante, ce qui équivaut à une proposition de la déchéance de l'Empire. Sans doute l'opposition a voulu, dès le début, donner un gage à l'opinion avancée, aux irréconciliables ; mais elle a effrayé la droite et lui a fourni une occasion d'attester par un vote ses sentiments dynastiques. Ce n'est plus une question de liberté, c'est une question de vie ou de mort pour l'Empire. Dans de telles conditions, il doit se produire une affirmation solennelle.

Cependant, nous devons reconnaître que l'opposition en cette circonstance agit avec loyauté et franchise. C'est clair, c'est net. Nous allons donc pouvoir compter ceux qui sont pour et ceux qui sont contre l'Empire.

On est quelque peu surpris de retrouver au bas du projet de la gauche la signature de quelques députés que nous voyons figurer parmi les membres du tiers-parti reconstitué.

M. de Forcade a demandé la question préalable. M. E. Ollivier a demandé un simple

ajournement. Lequel a été le plus habile ? L'un a parlé comme le ministre de la veille, l'autre comme le ministre de demain. L'un paraît craindre et vouloir empêcher la discussion, l'autre veut provoquer une manifestation de l'assemblée. Il est évident pour tous que M. E. Ollivier exerce par avance les fonctions de ministre et que M. de Forcade s'y prête de bonne grâce.

La Chambre a traité hier M. Raspail comme elle aurait fait de M. Gagne. Elle n'a pas voulu écouter les paroles par lesquelles il déclarait demander la mise en accusation des ministres. La Chambre même a ri. Il nous semble qu'il eût été plus digne d'écouter en silence la déclaration du député de Lyon.

Au début de la séance d'aujourd'hui a eu lieu le vote pour la nomination du président. M. Schneider n'a été élu qu'à une faible majorité ; il y a eu un grand nombre d'abstentions. M. Rochefort n'a pas voté, mais on disait à 3 heures et demie qu'il allait prendre la parole. Il faut croire qu'il provoquera les mêmes rires que M. Raspail.

Les projets de loi émanant d'un ou de plusieurs députés devront, comme les interpellations, d'après l'ancien règlement, passer par les bureaux avant de venir en discussion publique. Si le nouveau règlement établit ce système, il arrivera que l'opposition disséminée dans neuf bureaux, se trouvera sans action directe, et la plupart des projets de loi émanant d'elle n'auront guère de chances de voir le grand jour des séances publiques.

Il y a eu ce matin réunion du Conseil des ministres.

L'Impératrice n'est pas encore revenue que déjà l'on parle d'un voyage qu'elle ferait aux Etats-Unis : il n'est question de rien de semblable.

Dimanche et lundi prochain aura lieu le scrutin de ballottage dans la 4<sup>e</sup> circonscription. M. Glais-Bizoin ou pour mieux dire M. le marquis Glais de Bizoin, sera certainement élu. M. Barès ne paraît même devoir provoquer quelques abstentions de plus ; M. Glais-Bizoin aura vraisemblablement 20,000 voix.

Le ministère ne paraît pas devoir se dissoudre avant la fin de la vérification des pouvoirs ; mais alors il arriverait ce fait singulier que le cabinet se modifierait sans avoir dû se retirer devant un vote de défiance ; ce serait encore un acte émanant du pouvoir personnel et non un changement imposé par la volonté de la chambre.

CH. CABOT.

BOURSE DU 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE

La liquidation de la Rente s'est faite au plus haut cours du mois 71.85. La plupart des ventes faites en vue de l'émotion qui devait accompagner les élections, se sont liquidées par des rachats qui ont maintenu les cours jusqu'à la clôture. Cependant quelques vendeurs ont conservé leurs positions et ont consenti à payer jusqu'à 4 c. de déport, de sorte qu'on ferme à 71.87 1/2 pour fin novembre et 82 1/2 pour fin décembre offert. L'Italien a coté 54.10, et l'on cote provisoirement 7 à 8 c. de report. Le marché du Suez a perdu beaucoup de son animation et vario à peine de 5 fr. 335 à 340 ; l'écart des

des opales.

Georges était poète à ses heures, et cette grande scène fit sur lui une impression que peut-être il ne se croyait plus capable de ressentir. L'homme qui se connaît le mieux à toujours dans son cœur des replis secrets où la lumière ne pénètre point tous les jours. Et puis, à son insu, le regard profond de la comtesse le suivait toujours ; il se surprit même, une fois ou deux, à chasser son souvenir. Mais comme, en sa qualité de diplomate, il était de ceux qui prétendent que la parole a été donnée à l'homme pour cacher sa pensée, il se garda bien de révéler sa préoccupation naissante.

Les deux amis dînèrent ensemble dans un club, et allèrent le soir au Grand-Théâtre, où l'opéra, trois fois par semaine, réunit la société aristocratique de Stockholm. Georges logna dans toutes les loges. Il ne découvrit point Mme de Rudden.

II

Le président de la chambre des nobles donnait, le lendemain, un des plus grands raouts de l'hiver.

La suite au prochain numéro

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

du 3 Décembre 1869.

— 3 —

CHRISTINE

PAR

LOUIS ENAULT

I

(suite.)

Les deux jeunes gens approchaient de l'ilot des patineurs. L'œil perçant de Georges avait déjà reconnu le traîneau étroit et allongé de la comtesse et ses chevaux islandais, qui cressaient la neige d'un pied impatient. Un petit groupe entourait Mme de Rudden. Elle aperçut les deux nouveaux venus, qui se tenaient à quelque distance dans la foule. Son regard glissa légèrement, et pour ainsi dire sans le toucher, sur M. de Simiane, et il s'arrêta un instant avec une expression d'enjouement affectueux sur Axel, à qui elle rendit son salut avec un sourire.

Georges, à première vue, lui donna trente ans, la trouva belle, mais la jugea froide et même un peu hautaine. Sa pâleur était mate

et vigoureuse de teinte, comme celle de l'ivoire, et elle n'avait pas aux pommettes, comme bresque toutes les Suédoises, ces touffes de roses un peu trop rouges que le froid fait éclore sur la joue. Elle avait relevé son voile, et des bandeaux bruns à reflets d'or, trop appliqués sur le front, échappant à la passe étroite du chapeau, coulaient en ondes molles jusqu'au bas de son visage un peu long. Deux grands yeux, d'un bleu si foncé que de loin ils paraissaient noirs, animaient sa physionomie si expressive, même dans le repos. Un gros bouquet d'azalées rouges était posé sur ses genoux, à côté de son manchon en peau de cygne. Chacun de ceux qui venaient lui parler témoignait à la comtesse une respectueuse déférence ; elle montrait à tous cette bonne grâce polie et cette bienveillance courtoise qui est le premier apogée et comme la marque de la femme bien née.

« Voulez-vous que je vous présente ? demanda le chevalier sans plus de façon. »

« Je n'en vois pas la nécessité. »

« Vous avez peur ? »

« Non, malheureusement. »

« Pourquoi malheureusement ? »

« C'est que la peur est le commencement de l'amour, comme de la sagesse, et la sagesse est une bonne chose, et l'amour aussi ! »

« Alors, venez ? »

« Plus tard, si vous y tenez... vous de-

mandez pour moi cette grâce à Mme de Rudden... mais ici, en plain air... sans qu'elle ait pu refuser... Excusez-moi, chevalier, mais vous savez que je suis un peu formaliste.

« C'est que vous n'êtes pas encore fait à la simplicité cordiale de nos mœurs du Nord... Cela viendra... et l'amour aussi. »

Il était trois heures. Les nuits d'hiver ne se font point attendre sous ces latitudes voisines du pôle. La comtesse regagna la ville, et la foule la suivit comme une escorte.

Georges et le chevalier ne s'y mêlèrent point ; ils revenaient tranquillement, causant et regardant.

Devant eux, Stockholm, fièrement posé sur ses trois îles de granit, entre le lac Mëlar et la mer Baltique, dessinait sa silhouette élégante sur un ciel de saphir pâle. Les flèches de ses églises, les toits de ses maisons, la cime de ses palais, répercutaient comme des miroirs les rayons du couchant, qui se prolongeaient en traînées de feu sur la neige. Rien n'égalait la splendeur de ces magnifiques adieux du soleil aux trop courtes journées du Nord. L'astre enflammé descend peu à peu avec une lenteur solennelle. Arrivé au bord extrême de l'horizon, il hésite et s'arrête, et alors même qu'il a disparu, il reste si près de nous, que l'on devine toujours sa présence. Cependant le ciel vers l'ouest garde des teintes plus ardentes : c'est une palette radieuse, où les nuances les plus riches se

fondent et s'embrasent : il n'y a peut-être que deux couleurs primitives, le rouge et le jaune, mais elles se mêlent, se pénètrent, s'assortissent et se combinent de manière à nous présenter dans une chaude harmonie les tons les plus radieux. Cette lumière, qui naît à l'horizon dans une bande de pourpre foncé, va mourir au zénith, au milieu de légers flocons orangés, qui ménagent la transition avec l'azur sombre. Elle se dégrade d'une teinte à l'autre, et tout à coup se réveille et s'avive, comme une voix qui rejailit d'échos en échos, et dont les vibrations se heurtent et se croisent dans l'air sonore ; parfois alors on a deux teintes superposées, dont l'intensité même semble redoubler par le contraste ; parfois de grands nuages aux aspects étranges, chariots aux roues étincelantes, trônes d'or, palais aux architectures fantastiques, croulant sous le vent, s'élèvent de la mer, montent dans le ciel et se détachent vivement sur ce fond resplendissant d'or et de feu. On comprend alors qu'en face de ces spectacles sublimes Odin ait placé dans les nuages le paradis des héros.

Cependant les derniers rayons s'évanouissent, les splendeurs s'effacent, le ciel s'éteint, les touffes de lilas remplacent les bouquets de roses ; aux teintes fauves de l'or ruilant succèdent les délicates pâleurs de l'argent ; enfin, c'est le tour de la nuit, nuit sereine et limpide, dont l'ombre même a des reflets de perles, irisés de la lueur lactée